

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : F1178/2014
N/Réf. : GM/KD/BXL-2.2509/s.574
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Faïnes, 10. Construction d'un immeuble à appartements.
(Dossier traité par Mme M.-L. Cartal) **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 4 août 2015, sous référence, reçue le 7 août, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 19 août 2015.

La demande concerne une parcelle à construire qui est comprise dans la zone de protection du parc Meudon. Elle porte sur la construction d'un immeuble de trois appartements (R+1 sous toiture plate).

Après examen du dossier, il apparaît que le nouvel immeuble serait directement visible depuis le site classé. La CRMS demande dès lors de soigner son interface avec le parc en limitant l'importance des portes de garage en façade avant et en privilégiant des châssis qualitatifs (pas de PVC).

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. VAN DESSEL
Vice-Président

C.c. : D.M.S. : Mme Valcke ; D.U. : Mme Annegarn ; M. Coomans de Brachène (par mail) ; M. Van Ro (par mail).